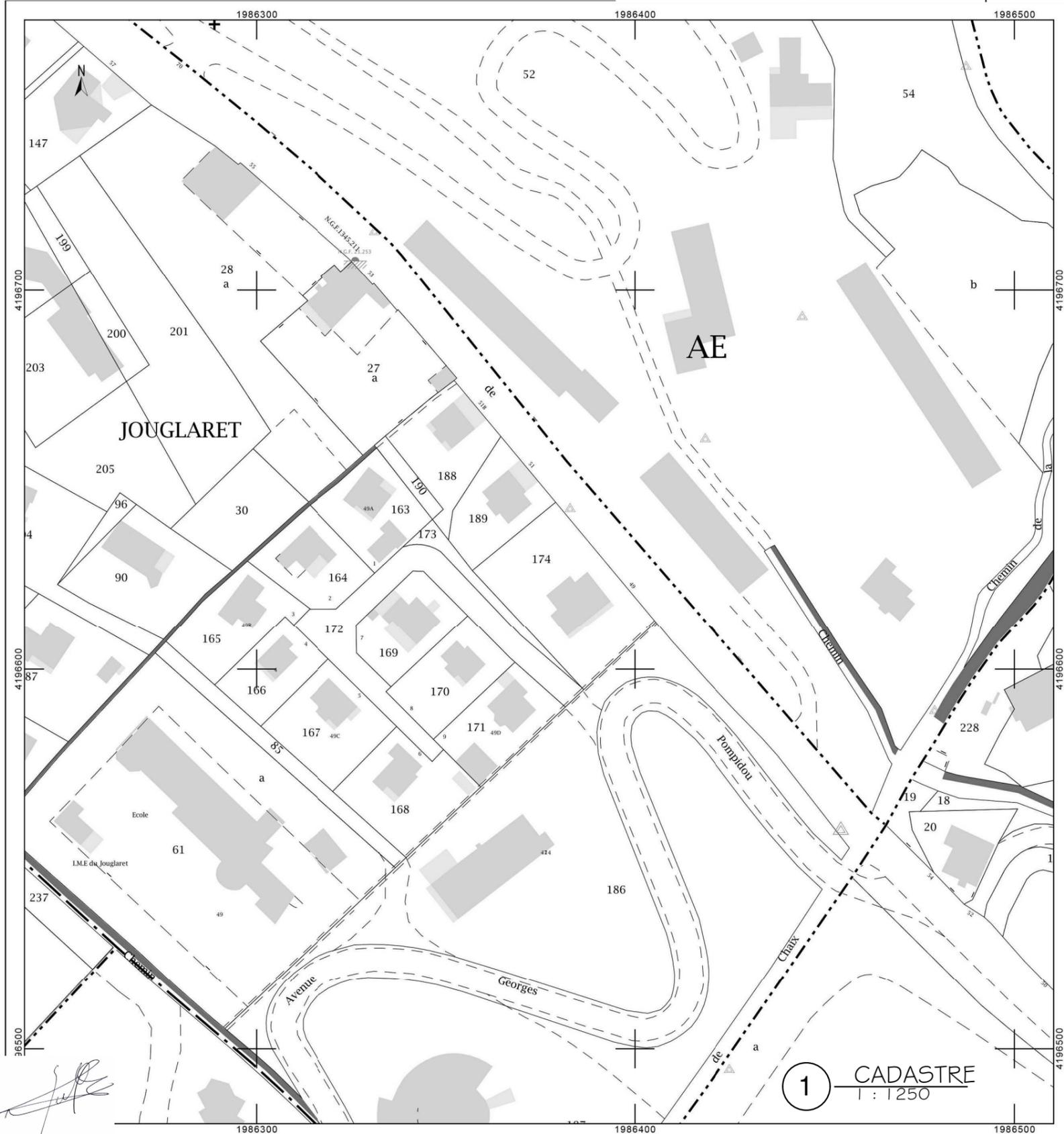


En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



PERMIS DE CONSTRUIRE

*REHABILITATION ET EXTENSION D'UNE RESIDENCE ASSOCIATIVE
DE TYPE MAISON INDIVIDUELLE*

Selon l'Art R 423-23 du Code de l'Urbanisme et l'Art L 231-1 du code de la Construction et de l'habitation

MAITRE D'OUVRAGE
ASSOCIATION 82400
REPRESENTE PAR:
Mr Jean-Loup CARTIER
3 Avenue du Lautaret
05100 BRIANCON

PARCELLES AE 174
1146 M²
49 ROUTE DE GRENOBLE
05100 BRIANCON

SURFACE DE PLANCHER EXISTANTE: 350 m²

SURFACE DE PLANCHER CREEE: 139 m²

SURFACE DE PLANCHER TOTALE: 489 m²

NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT: 2

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

1 : 1250

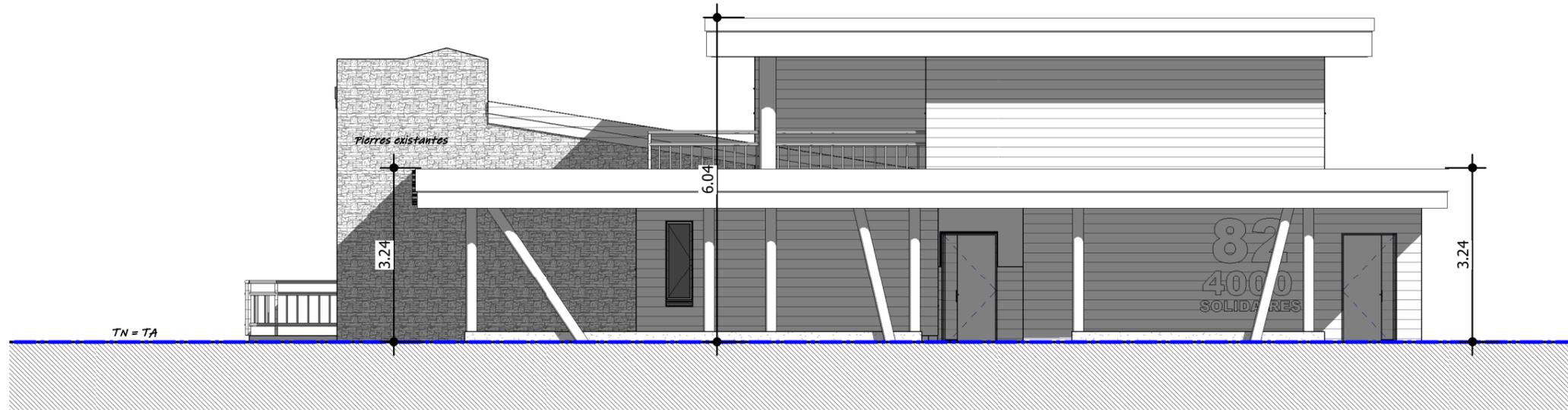
08-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON**

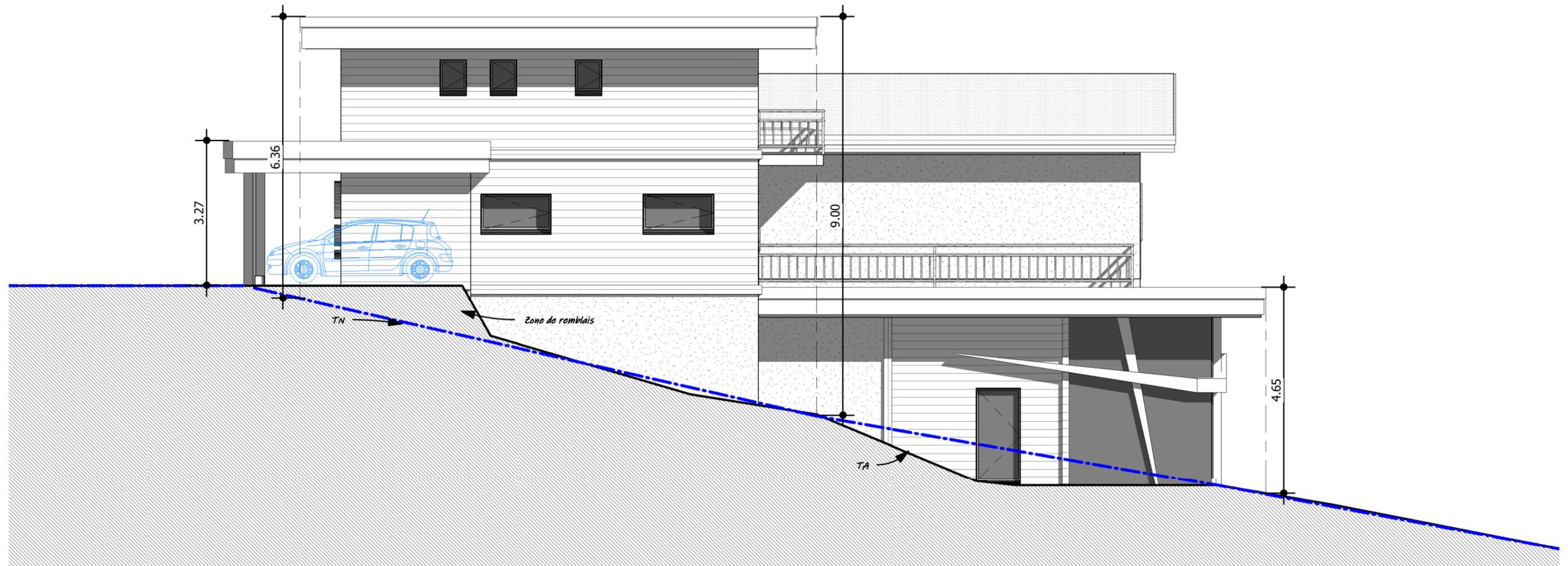
Page de Garde

EAG-2020

00



1 Elévation Est
1 : 100



2 Elévation Nord
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

Residence Associative privée ROCHE
MICHE

AVP

1 : 100

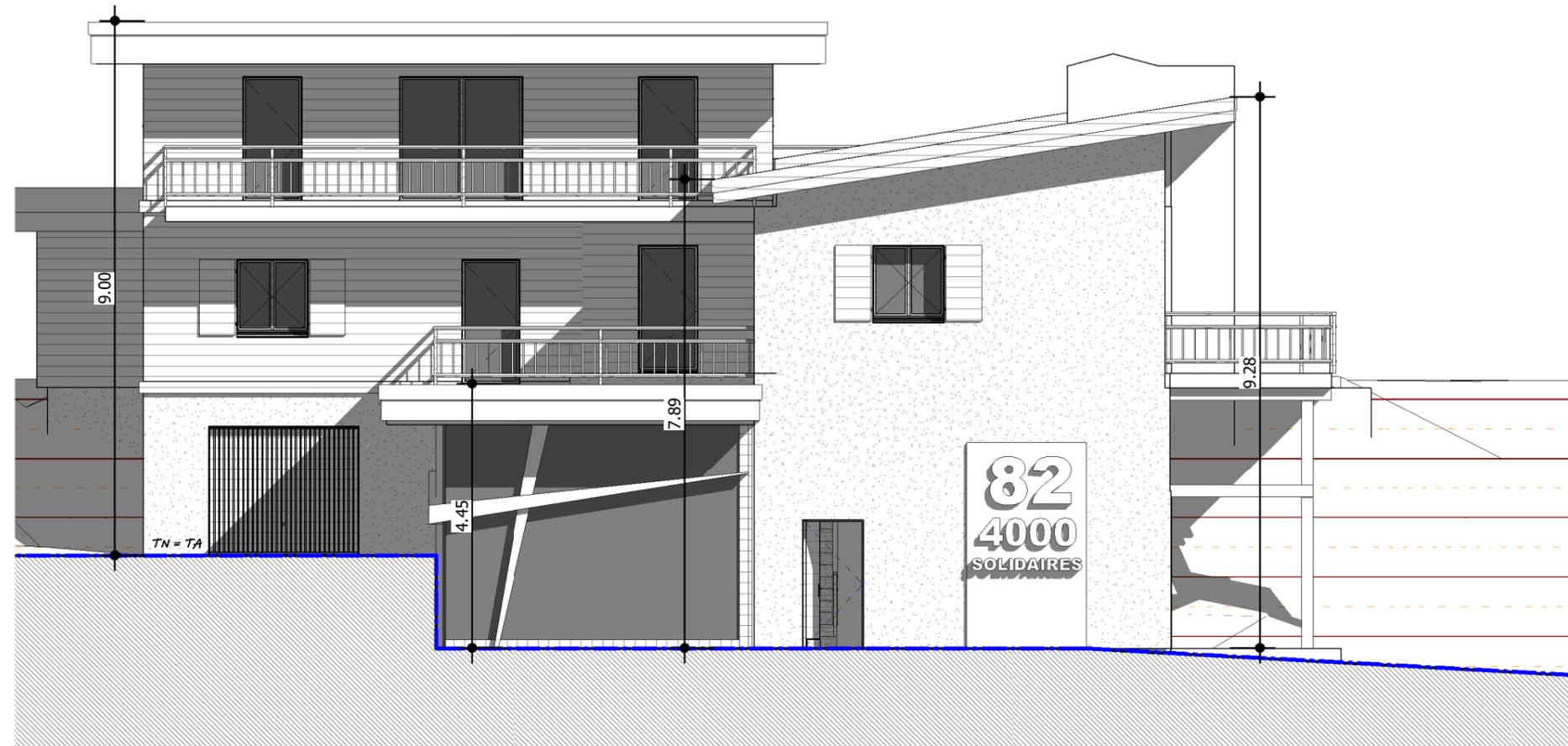
08-04-2020

Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON

Façades NORD & EST

EAG-2020

02



1 Elévation Ouest
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

1 : 100

08-04-2020

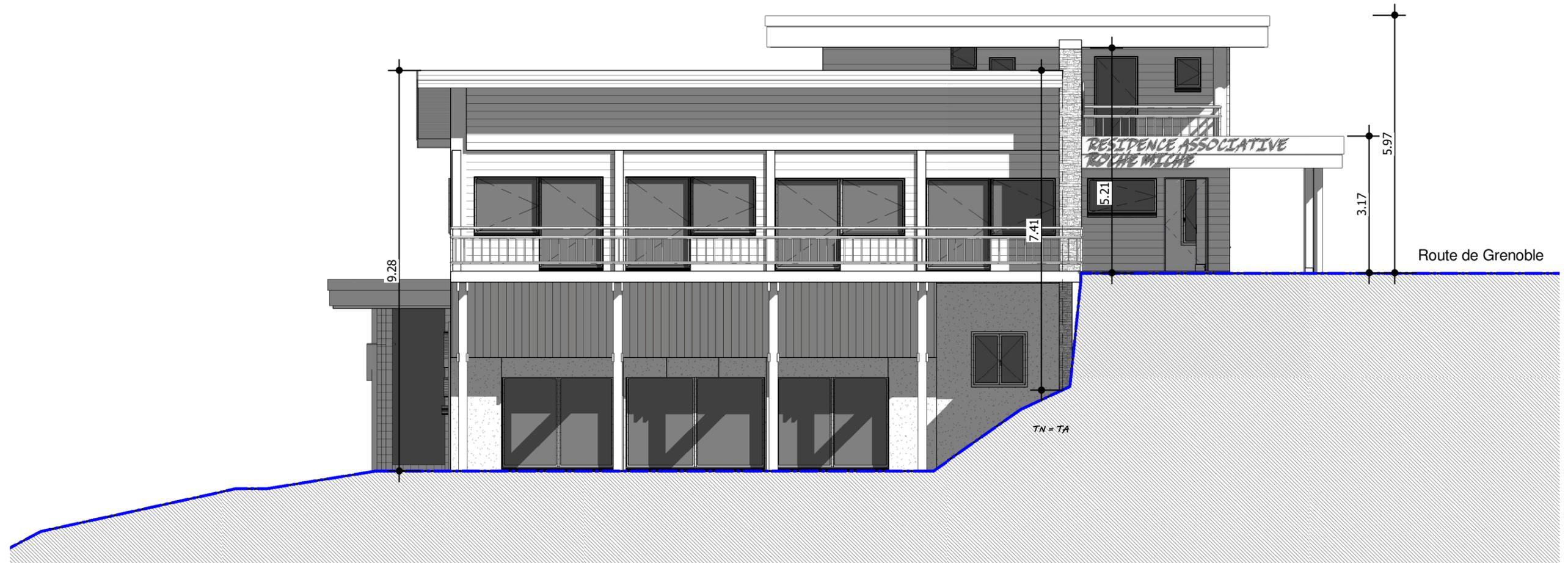
**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER**

05100 BRIANCON

Façade OUEST

EAG-2020

03



1 — Elévation Sud
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

1 : 100

08-04-2020

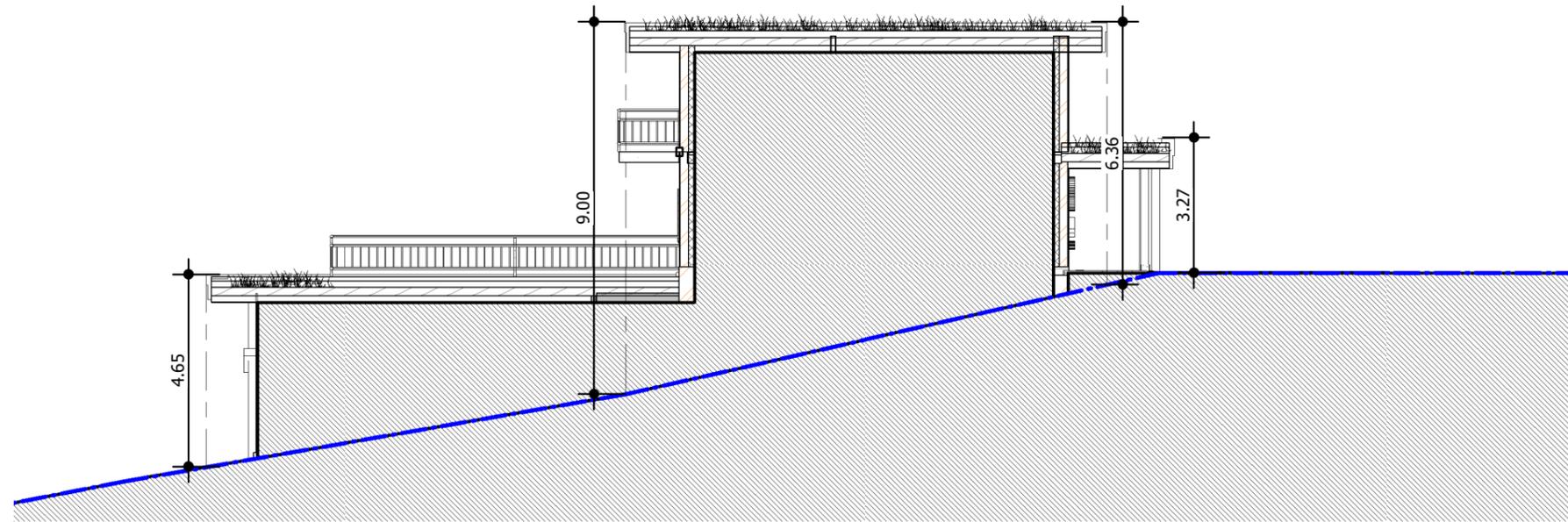
**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON**

Façade SUD

EAG-2020

04

En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnue pour la réalisation du présent document



Notice PCMI 04:

1) La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants:
Le terrain est aujourd'hui aménagé avec un bâtiment existant utilisé par la paroisse de Briançon, le terrain est en pente assez marqué et situé en contrbas de la route. Les accès se font par l'amont et l'aval.

2) La présentation du projet, répondant aux six questions suivantes :

• Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Le bâtiment existant sera réhabilité et une extension au Nord Est sera réalisé pour agrandir l'habitation. Le terrain sera remodelé en fonction des extensions mais restera globalement identique au profil actuel.

• Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

L'extension sera réalisé en toiture terrasse végétalisée, afin de limiter en hauteur l'impact paysagé au maximum. les volumes s'encasteront autour du volume principal existant qui sera rénové mais conservé dans sa grande majorité.

• Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
Aucun aménagement n'est prévu en limite.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Enduit Gris Ocré claire pour les parties maçonnées

Quelques parties en bardage Bois lames Horizontales non traitées, teinte naturelle sur les extensions et les zones en bois de la partie existante qui seront remplacés à neuf.

La couverture sera en bac acier couleur Gris Lauze pour la rénovation de la toiture existante.

Les toitures terrasses des extensions seront traitées avec une végétalisation, des bandeaux d'habillages des acrotères seront réalisés en tôle laqué couleur Acier Corten.

Les gardes corps seront métalliques finition galvanisée, les poteaux de la galerie couverte coté route seront également galvanisés.

La Façade EST en pierre sera conservé et restauré dans le projet.

• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

La végétation de type pré de fauche sera recréée après la construction.

• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

Les accès existants seront conservés, 2 places de parking seront également implanté en amont coté route.

Places de parking existante : 2 aériennes

Places de parking Projet: 2 aériennes

1 Coupe PCMI-03 - Projet
1 : 150

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

1 : 150

08-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER**

05100 BRIANCON

PCMI 03-04

EAG-2020

05

En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnue pour la réalisation du présent document



PCMI 06



PCMI 06



PCMI06 - 1



PCMI06 - 2

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

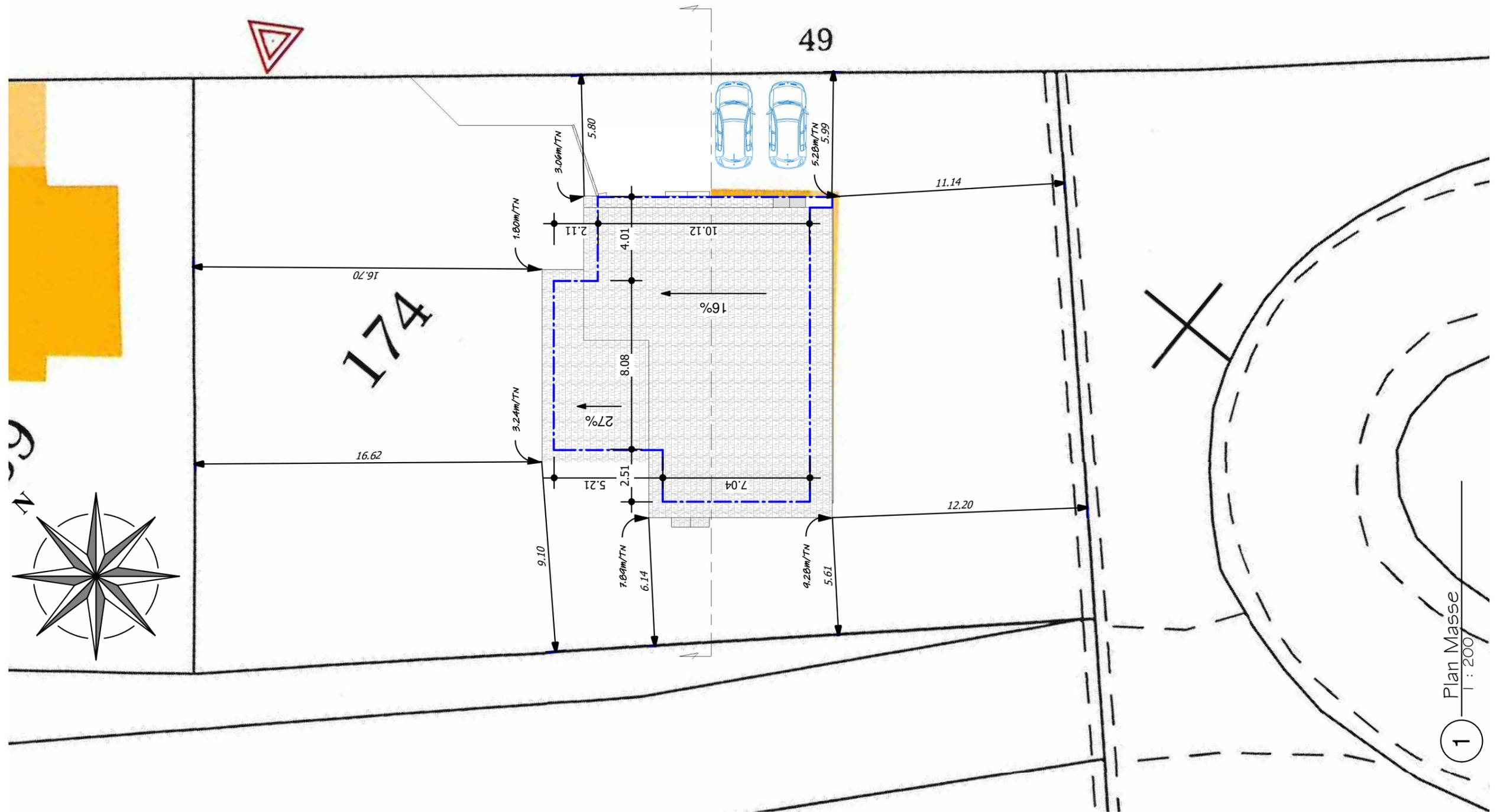
08-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON**

PCMI 06-07-08

EAG-2020

06



1 Plan Masse
1 : 200

[Signature]

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

1 : 200

10-04-2020

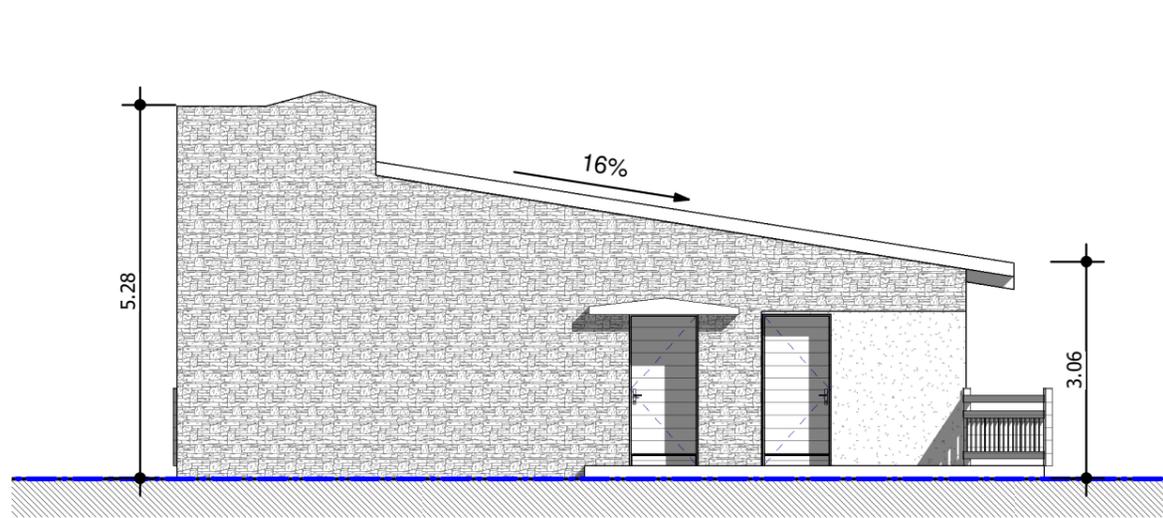
**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON**

Plan Masse Existant

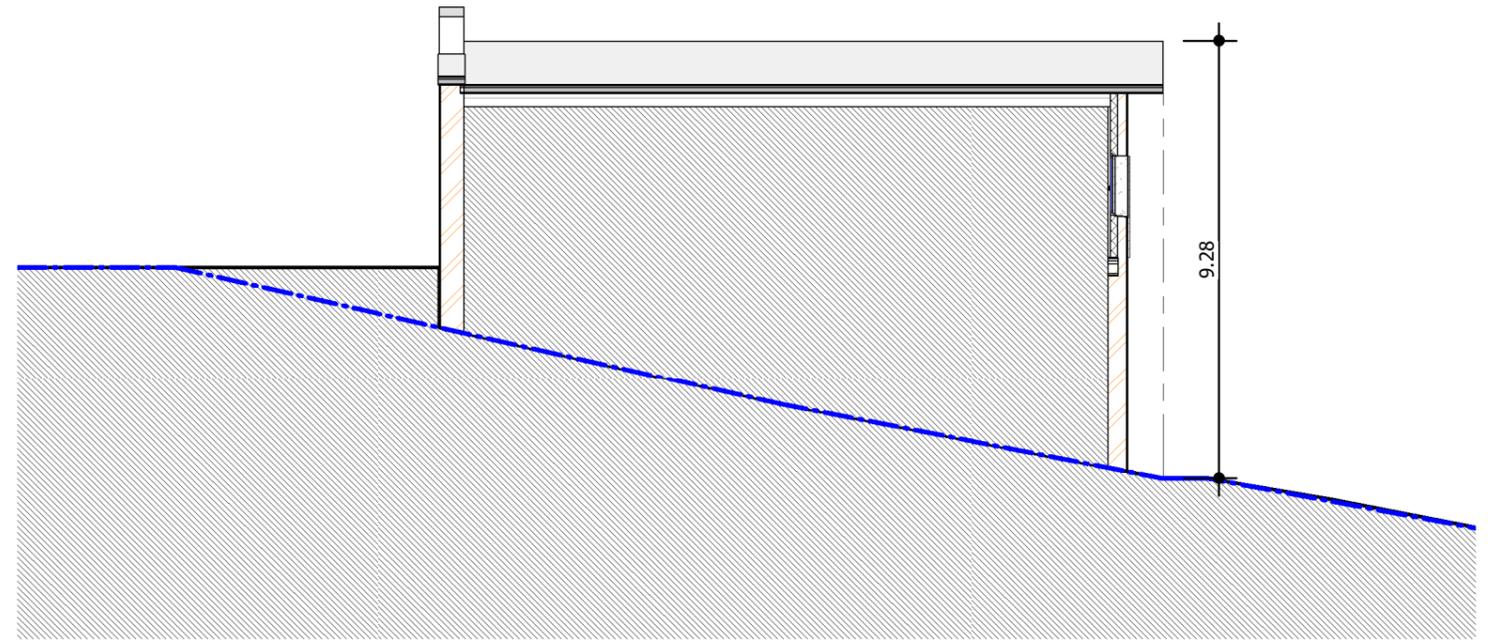
EAG-2020

E

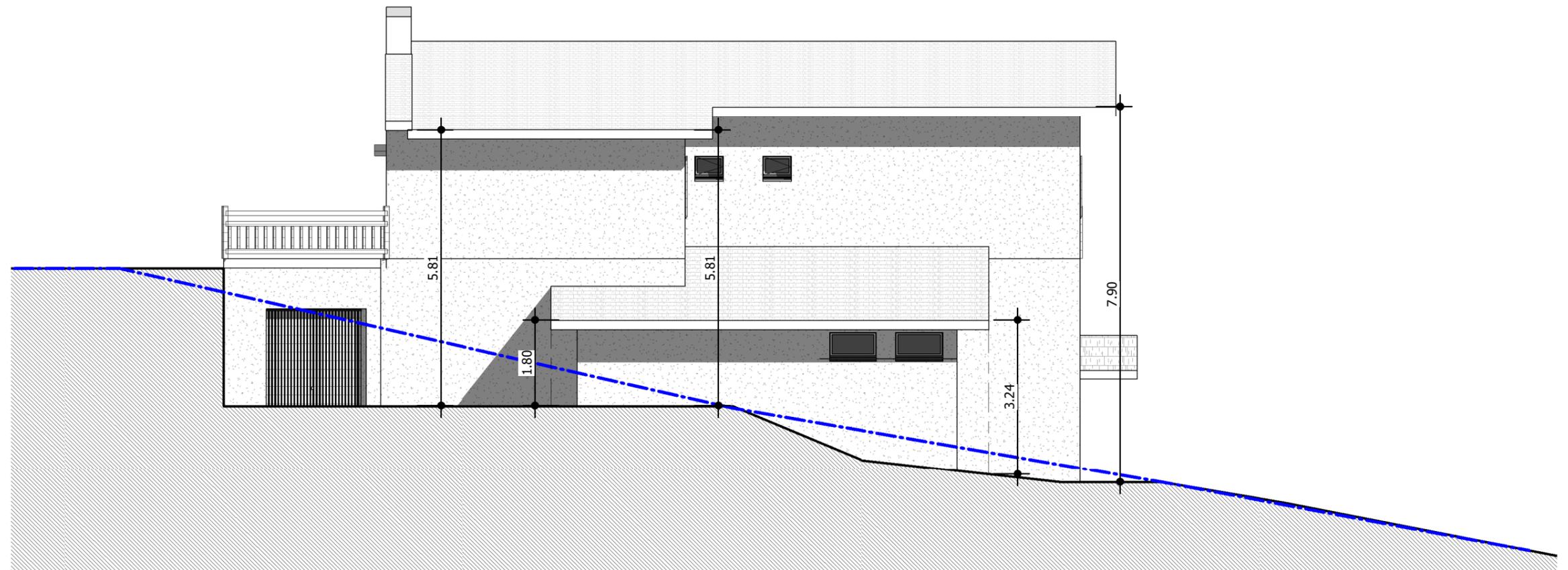
En phase d'exécution, toutes les cotes et dimensions doivent être vérifiées par les entreprises - L'implantation du Bâtiment ne peut en aucun cas être réalisée seulement avec les plans de Permis de Construire - Un géomètre expert devra réaliser un bornage et une implantation précise sur plan topographique du terrain avec relevé des altimétries des voiries actuellement inconnues pour la réalisation du présent document



1 Elévation Est
1 : 100



3 Coupe PCMI-03 Existant
1 : 150



2 Elévation Nord
1 : 100

EURL A. Gallinet Architecte DPLG



ZA le GUILLESRMIN - 05600 Saint
Crépin
Tél. 04.92.45.36.72
agallinet@atelier-a2g.com

**Residence Associative privée ROCHE
MICHE**

AVP

Comme
indiqué
10-04-2020

**Association 82400 représenté par Mr Jean
Loup CARTIER
05100 BRIANCON**

Façades Est & NORD Existantes

EAG-2020

F

